



Aménagement d'examen

publié le 18/12/2020

ATTENTION MESSAGE IMPORTANT : AMENAGEMENT EXAMEN

La circulaire précisant les conditions d'aménagement des conditions d'examen est consultable.
Voici en pièce jointe la note à l'attention des parents.

Si vous souhaitez déposer une demande d'aménagement, merci de vous adresser au professeur principal de votre enfant
ou directement au secrétariat qui vous transmettra le dossier à compléter.
Nous attirons votre attention sur les dates de dépôt : Le dossier complet doit être transmis par lettre suivie ou remis directement au secrétariat du chef d'établissement contre accusé réception avant le 20 janvier 2021.

 [11-informations-candidats-vmodifiee-17-12-2020](#) (PDF de 295.1 ko)

 [12-procedure-a-destination-des-candidats-vmodifiee-17-12-2020](#) (PDF de 198 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.